

## 2.Délivrance des documents établis d'après les registres de population (ex.:certificat de résidence, comp

Écrit par Administrator

Mardi, 07 Avril 2020 14:12 - Mis à jour Mardi, 07 Avril 2020 14:32

---

Le déplacement à l'administration doit être évité.

Il existe une application 'Mon Dossier', accessible à partir du site du registre national (site du SPF Intérieur-<https://www.ibz.rn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier/>).

Un lecteur de carte d'identité est nécessaire. Il est possible d'obtenir les mêmes documents qu'aux guichets du service 'population'.

Sinon, les demandes doivent être faites par mail ([service.population@colfontaine.be](mailto:service.population@colfontaine.be)) ou par courrier à l'adresse de l'administration communale (Place de Wasmès, 22 –7340 Colfontaine).